



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 03 juin 2024  
N°2024\_12714\_DG75-L002

## AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

### Enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2024 auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale

*Service producteur* : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Opportunité** : avis favorable émis le 26 septembre 2023 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 13 mars 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Quadriennale

#### **Descriptif de l'opération**

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation visent à mesurer et suivre l'évolution du climat scolaire, des conditions de travail (pour les personnels) et des éventuelles atteintes subies dans le cadre scolaire. Elles s'inscrivent dans l'objectif de prévention et de lutte contre les problèmes de violence, de harcèlement et d'insécurité.

Depuis 2011, quatre enquêtes ont été menées auprès des collégiens et trois auprès des lycéens. Le champ des enquêtés s'est élargi peu à peu aux personnels des premier et second degrés et aux élèves du premier degré (CM1 et CM2). L'intérêt des prochaines enquêtes réside notamment dans le fait d'actualiser les résultats et, ainsi, de mesurer l'évolution des phénomènes de climat scolaire et de violence à l'école.

Ce dispositif constitue depuis 2011 l'unique source de données sur le climat scolaire et les victimations, collectées tous les quatre ans auprès des personnels de l'Éducation nationale et auprès des élèves de chaque niveau (CM1-CM2, collège et lycée) au niveau national. Il complète l'enquête sur les faits de violence graves commis dans les établissements scolaires (SIVIS).

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- sentiment vis-à-vis de l'ambiance dans l'école ou l'établissement scolaire, dans la classe ;
- relations avec les pairs, les autres membres de l'école ou l'établissement ;
- conditions de travail pour les personnels et conditions d'apprentissage pour les élèves ;
- atteintes aux biens (vols ou actes de dégradation) et atteintes aux personnes (violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles) ;
- conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Pour la plupart des faits de violence déclarés par les répondants, il est demandé la fréquence, le lieu (dans l'école ou l'établissement scolaire, aux alentours, par Internet ou téléphone), l'auteur (un ou des élèves, un enseignant, un autre adulte, etc.) et la présence ou non de témoin.

Le champ des enquêtes nationales de climat scolaire couvre les écoles et établissements publics et privés sous contrat, en France. La méthode utilisée combine des questionnaires en ligne ou papier renseignés directement dans les écoles ou les établissements pour les élèves et des envois par courriel pour les personnels de l'Éducation nationale. L'édition 2023-2024 concernera les personnels du second degré (enseignants, personnels de direction, de vie scolaire, d'administration et médico-sociaux).

La diffusion des résultats de cette enquête se fera via des notes d'information, des publications annuelles de la Depp, une contribution annuelle au rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

Les enquêtes nationales de climat scolaire sont également utilisées à des fins de pilotage local, comme référence pour les enquêtes locales de climat scolaire et de victimation par exemple. Enfin, les données sont mises à disposition des chercheurs *via* le réseau Quetelet-Progedo.

~~~

### ***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Préambule**

- Le Comité justifie sa décision d'attribuer un avis d'examen favorable, et non pas un avis de conformité qui permettrait l'obtention du « *Label d'intérêt général et de qualité statistique* » par l'existence, au moment de l'examen du dossier, de points de vigilance, sur le protocole ou les méthodes, relatifs à différents sujets. En particulier :
  - Le Comité observe que la première édition (non labellisée) de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du 2<sup>nd</sup> degré de l'Éducation nationale (2019) avait conduit à un taux de réponse de 25 %. Il observe également que les autres enquêtes auprès des personnels conduisent, à ce jour, à des taux de réponse inférieurs à 30 %, plus bas que les standards de la statistique publique, y compris l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du 1<sup>er</sup> degré de l'Éducation nationale (2022) – pour laquelle le Comité avait déjà alerté dans son avis sur les risques liés à la faiblesse du taux de réponse et demandé que soient mises en œuvre des procédures visant à limiter la non-réponse ou à corriger son effet.

- Comme le Comité l'avait rappelé dans son avis relatif à l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du 1<sup>er</sup> degré de l'Éducation nationale (2022), un taux de réponse trop faible est de nature à fragiliser la qualité des résultats issus de l'enquête en présence d'un biais de sélection, la réponse à l'enquête pouvant être liée au sujet de l'enquête. Le Comité ne dispose pas d'élément permettant d'apprécier l'ampleur de ce biais, en l'absence d'étude caractérisant les non-répondants, en lien avec un éventuel mécanisme de non-réponse non-ignorable.
- Le Comité note l'existence depuis 2022 d'une nouvelle enquête entrant dans le cadre du suivi et de la compréhension de l'évolution de la qualité de vie au travail des personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré : le Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, enquête dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le service, et qui aura lieu tous les deux ans à partir de 2023.

Cette enquête ne relève pas du champ des examens du Comité mais peut solliciter les mêmes personnels et par ce biais présenter des risques pour le taux de réponse des enquêtes climat scolaire et victimation. L'enquête Baromètre a été adressée en 2022 et en 2023 à des échantillons de taille très importante dans l'absolu (respectivement 220 000 et 260 000 personnes), ainsi que relativement à la population concernée, laquelle englobe celle de l'enquête examinée dans le présent avis. Cette dernière sera adressée à environ 80 000 personnes, échantillonnées au sein d'une population totale de 550 000 personnes.

Cela pose la question de la charge de collecte globale pesant sur les personnels et celle, récurrente, de la coordination des échantillons des enquêtes du service, afin de garantir une répartition aussi large que possible de cette charge sur l'ensemble des personnels tout en assurant une représentativité de chaque échantillon.

Si le Comité note que l'échantillon de personnels du 2<sup>nd</sup> degré dans l'enquête sur le climat scolaire et la victimation 2024 tiendra compte du tirage de l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage 2024 (enquête « Talis » = *Teaching and learning international survey*) qui interrogera également un échantillon de ces personnels à partir du mois de février 2024, il regrette que la coordination des échantillons ne soit pas envisagée de manière plus large.

- Le Comité regrette de ne pas disposer de résultats de tests de l'enquête auprès de personnels de son champ, contrairement à ce que prévoit le cadre d'assurance qualité des enquêtes de la statistique publique. La réalisation de tests permet en effet de disposer de retours qualitatifs, afin notamment de s'assurer de la bonne compréhension des questions.
- Sur ces différents points, le Comité a pris acte de la réponse du service selon lequel :
  - le recours plus systématique à des lettres avis, bien que non encore généralisé, tel que testé, à la demande du Comité, pour l'enquête de 2022 auprès des personnels du 1<sup>er</sup> degré, laisse entrevoir, pour la présente enquête, une amélioration sensible des taux de réponse ;
  - le soutien d'organisations syndicales a été obtenu pour promouvoir l'enquête auprès des personnels ;
  - la taille de l'échantillon contacté pour la présente enquête a fait l'objet d'une nette réduction par rapport à celle du millésime 2019, en passant de 172 000 à 80 000 ;
  - une attention particulière a été apportée au temps d'interview de manière à ce qu'il ne dépasse pas une quinzaine de minutes en moyenne.

Le Comité accueille favorablement ces initiatives et demande à être informé de manière détaillée de leur efficacité.

## Remarques générales

- Le Comité demande au service d'adapter les documents de collecte du présent avis en faisant référence au seul label d'intérêt général. Le Comité proposera l'inscription de cette dernière au programme annuel des enquêtes statistiques des services publics. Elle bénéficiera, à ce titre, des termes de la loi de 1951. Le service pourra également utiliser le logo de la statistique publique ainsi que le cartouche usuel, en l'adaptant le cas échéant à ses contraintes spécifiques.
- Le Comité salue l'harmonisation du libellé de certaines questions avec celles de l'enquête « *Vécu et ressenti en matière de Sécurité (VRS)* » du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Le Comité note, qu'au-delà des libellés identiques, la comparabilité des résultats, sur un sous-champ des victimations, doit encore faire l'objet d'investissements méthodologiques afin de contrôler, par exemple, l'effet de périodes de référence différentes.
- Le Comité note également avec intérêt l'exploitation par le service d'enquêtes généralistes de la statistique publique pour décrire le bien-être ou les conditions de travail de différentes catégories de personnels de l'Éducation nationale, et pour les comparer à ceux observés en population générale.

Dans ce contexte, et celui de la mise en place récente des enquêtes Baromètres, le Comité souhaite disposer d'une description plus fine des objectifs et questionnements des enquêtes sur le climat scolaire et la victimation, resituant leur apport et complémentarité au sein du panorama évolutif des dispositifs d'observations sur des thèmes ou populations proches.

Notamment, le positionnement de l'enquête sur la dimension « conditions de travail », mentionnée dans les objectifs de l'avis d'opportunité, pourra être précisé en lien avec les objectifs du baromètre, ou ceux d'autres sources généralistes susceptibles d'être exploitées sur les personnels de l'Éducation nationale (VRS et « Conditions de travail et risques psychosociaux » — CT-RPS), afin de clarifier les sources à privilégier pour étudier la charge de travail ou encore la conciliation vie familiale-vie professionnelle.

Le Comité note également que les enquêtes sur le climat scolaire et la victimation combinent des éléments de ressenti au niveau des personnels dans leur dimension « climat », qui pourraient sous-tendre une collecte plus riche de descripteurs socio-démographiques des enquêtés, et des éléments qui relèvent davantage du dénombrement de faits et de leur caractérisation dans la dimension « victimation ». Il souhaite disposer d'éléments sur l'importance relative que le service entend donner à ces deux dimensions.

- Le Comité souligne la qualité de la concertation, qui s'est appuyée sur deux groupes de travail, réunissant des représentants des organisations syndicales des personnels du 2<sup>nd</sup> degré d'une part et des chercheurs et des services statistiques ministériels travaillant sur des enquêtes en lien avec les thématiques professionnelles d'autre part. Le Comité invite néanmoins le service à élargir cette concertation, notamment en direction des associations représentant les familles.

## Méthodologie

- Le Comité invite le service à instruire avec l'Insee la possibilité d'échantillonner dans ses bases des sous-populations non actuellement enquêtées, du fait de leur absence dans les bases gérées par la Depp, telles que les personnels non-enseignant du secteur privé sous contrat et les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) rémunérés par les collectivités locales.
- Le Comité considère que la taille de l'échantillon, bien que réduite de moitié par rapport à celle de 2019, reste très grande au regard de celle des autres enquêtes de la statistique

publique et de la taille des populations concernées, certaines catégories de personnels peu nombreuses pouvant avoir des taux de sondage de l'ordre de 40 % à 50 %. Le Comité considère qu'il existe encore des marges de réduction, qui peuvent s'appuyer, par exemple, sur une réinterrogation :

- de la charge de collecte au regard des besoins exprimés, et d'approches alternatives pour y répondre (cumul de plusieurs éditions de l'enquête pour des analyses structurelles sur des populations de taille plus réduite, utilisations de modèles...);
  - de la stratégie mobilisant une approche « conservative » dans le calcul de variance, en considérant par exemple quelques paramètres d'intérêt prioritaires, plutôt que l'ensemble du spectre des résultats possibles ;
  - de la méthode de calcul actuelle de précision afin d'intégrer l'ensemble des éléments influençant cette dernière, dont les traitements avals ;
  - de l'arbitrage biais-variance, qui, dans un contexte de forte non-réponse, éventuellement endogène, privilégie la mesure de la variance au détriment de celle du biais;
  - de la capacité d'une enquête statistique à identifier des situations très rares, ainsi que leur évolution.
- Le Comité note positivement que le service affinera sa procédure de redressement de la non-réponse pour cette enquête, en procédant à des traitements avals en deux étapes (correction de la non-réponse puis calage) et en tenant compte de variables géographiques supplémentaires. Il invite le service à examiner les éléments disponibles sur le lien éventuel entre la non-réponse et le sujet de l'enquête, par exemple en étudiant la non-réponse en lien avec les faits graves remontés par établissement dans l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire).
  - Le Comité réitère ses demandes précédentes d'instruction de la question de la coordination négative des échantillons dans le temps, et entre enquêtes de la statistique publique, en y intégrant, dans la mesure du possible, de l'équilibrage. Il précise que, dans un contexte d'augmentation de la charge de collecte, l'acuité de ces questions est accrue. Le Comité a noté que le service a adressé des demandes dans ce sens à l'Insee mais anticipe que des ressources internes seront certainement nécessaires.
  - En sus de ces questions de coordination, de calcul de précision et de traitement aval, le Comité a identifié d'autres chantiers méthodologiques pouvant faire l'objet d'investigations, en lien avec l'Insee :
    - la rédaction et l'ergonomie des questionnaires ;
    - l'organisation de tests cognitifs adaptés aux enquêtes Internet auto-administrées.

### **Questionnaire et protocole**

- Le Comité demande au service de s'organiser de manière à ce qu'il puisse accéder à la version électronique des questionnaires lors des prochains examens, fût-elle provisoire.
- Le Comité note que des lettres-avis seront systématiquement envoyées aux personnels enseignants de l'échantillon et à un sous-échantillon de 1 000 assistants d'éducation, sur 2 000 enquêtés. Une relance est également prévue auprès des personnels d'administration, techniques, sociaux et de santé. Il a pris acte de la réponse du service en séance, confirmée hors séance, de la mise en place de tests de lettres-avis et de relance pour les catégories de personnels non initialement concernées, sur des échantillons restant toutefois relativement réduits (500 personnes à chaque fois).
- Le Comité observe que la lettre-avis contiendra un lien d'accès au questionnaire ainsi qu'une clé nécessaire pour débiter la saisie des réponses. Il rappelle que la transmission de l'identifiant et du mot de passe, dans un même courrier, comporte un risque. Une solution peut

être d'envoyer deux courriers ou d'inviter l'enquêté à réinitialiser le mot de passe après la première connexion. Le Comité a noté, sur ce dernier point, les contraintes du logiciel utilisé par le service. Il l'invite à étudier l'opportunité de mettre en place des solutions alternatives en se rapprochant, en cas de besoin, de l'Insee pour connaître ses pratiques en la matière.

- Le Comité salue la qualité de la rédaction du questionnaire. Il a cependant formulé quelques pistes d'amélioration ou d'approfondissement, reprises en annexe. Il attire également l'attention du service sur les points suivants :
  - accorder une attention particulière aux questions ayant un nombre de modalités élevé, en veillant notamment à ce que toutes les modalités d'une question soient visibles sur un même écran ;
  - examiner, pour ces questions, le nombre de modalités, les fréquences de réponse pour chacune d'entre elles et, le cas échéant, procéder à des regroupements ou à des distinctions plus fines (par exemple en distinguant les signalements à la famille de l'interrogé et ceux aux autres proches D10, D21, D31, D40, D48, D56, D71, D86, D98, D109) ;
  - s'assurer que l'ordre de présentation n'influe pas sur les résultats, en introduisant, le cas échéant, une rotation aléatoire des modalités ;
  - mener une réflexion sur :
    - l'existence d'éventuels « télescopages » entre la volonté de l'enquêté de faire part de faits ayant eu lieu, par exemple dans un autre établissement, et le cadre de l'enquête qui ne recense que les faits ayant eu lieu dans l'établissement principal ;
    - la gestion des questions obligatoires et des contrôles non bloquants.

## Diffusion

- Le Comité salue la mise à disposition des données à Quetelet-Progedo et suggère au service d'étendre cette diffusion au millésime 2019, quand bien même ce dernier ne bénéficie pas du statut d'enquête statistique des services publics.
- Afin de dynamiser l'exploitation de l'enquête dans le monde académique, le Comité invite le service à mettre en place un groupe d'exploitation, en veillant également à une mise à disposition à l'ensemble des chercheurs sans embargo. Le Comité demande à être informé des exploitations qui auront lieu de l'enquête, et des autres enquêtes du même dispositif.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « *Informatique et libertés* ». Il note la réponse du service selon laquelle la sauvegarde des données par un prestataire externe implanté internationalement n'entraîne pas de transfert hors UE. Il lui demande de vérifier si le recours au logiciel Sphinx relève ou non de la sous-traitance. Il invite à préciser dans l'AIPD en cas de besoin :
  - l'exception choisie pour le traitement des questions sensibles, en mentionnant celles où il y a des cases à cocher ou des menus déroulant et celles pour lesquelles il y a un champ libre qui sera rempli par les enquêtés ;
  - comment l'échantillon sera constitué ;
  - ce qu'il se passerait si :
    - une personne avait accès aux réponses données au questionnaire ?
    - si les données étaient modifiées ?
    - si les données étaient supprimées ?

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2024 auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale, avec proposition d'inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL

## Annexe : Remarques concernant le questionnaire

**Le Comité invite le service à instruire les remarques ci-après, en tenant compte notamment des objectifs prioritaires de l'enquête, des résultats de sa première édition (fréquence des modalités de réponses...), des contraintes liées à la comparabilité temporelle et avec d'autres sources, des résultats de tests :**

1) Question A8 : « Dans quelle mesure faites-vous confiance à l'institution scolaire ? »

Cette question figure sans doute dans la précédente édition de l'enquête, mais la notion d'institution semble floue. D'après la question B10 suivante, on comprend qu'il s'agit des strates supérieures (académie, ministère) à la hiérarchie directe.

2) Question C1 : « Pour bien faire mon travail, je dois fournir une quantité de travail qui me convient » n'est-elle pas redondante avec C3 : « Pour effectuer correctement votre travail, avez-vous en général le temps suffisant ? ».

La question C1 gagnerait-elle à être reformulée dans la mesure où elle semble être interprétée dans les exploitations comme « ne pas avoir une quantité de travail excessive » (cf. note d'information 19.53) ?

3) Question B13 sur les attentes par rapport aux parents : être vigilant sur l'impact potentiel de la formulation de la question et de l'ordre des modalités qui pourraient inciter à ne pas répondre « rien de particulier » ; documenter et réinterroger, en fonction notamment des résultats passés et des projets d'exploitation, le choix d'imposer désormais un nombre maximal de trois réponses pour repérer les points les plus importants ; clarifier l'item « représentants légaux des élèves » qui dans cette question pourrait être confondu avec « représentants des parents d'élèves ».